

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2022

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2022

Date de convocation : 20 janvier 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le lundi 24 janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents 18, votants 22

Présents : MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, GUILLOT Bertrand, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia, OGER Arnaud, NICOU Audrey, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, MAROUSSIE Didier.

Absents et excusés : CROCHET Thierry ayant donné pouvoir à LOIZEAU Jean, SOUCHET Jean, LAINARD Delphine ayant donné pouvoir à NICOU Audrey, JOINT Dorothee ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, BATARD Sandrine ayant donné pouvoir à FLEURY Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Madame Virginie BESSONNET.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu du 06 décembre 2021.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

En l'absence de Monsieur Thierry CROCHET, Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 24 novembre 2021 et le 10 janvier 2022.

Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
INVESTISSEMENT			
MENUET	Tables de travail cuisine restaurant scolaire	3 260,51 €	Commune / opération 34
IECP	Remplacement chauffe eau salle de sports	2 115,35 €	Commune / opération 17
PILLET	Alimentation défibrillateurs slade de la marne et des primevères	508,46 €	Commune / opération 33
CHAUSSEON MATERIAUX	Fournitures réalisation mur intérieur Fief Angibaud	1 092,41 €	Commune / opération 64

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
FONCTIONNEMENT			
Fabien ABILLARD Distribution	Colis de Noël des agents	713,02 €	Commune
THOUZEAU	Protection de berge avec enrochement dans les zones de fossés de marais secteur Ile Boisseau (fascines)	12 367,20 €	Commune
Mon école.fr	Inscription Matheros 1 classe école publique 1 an	18,25 €	Commune
CANOPE	Inscription Malthador 1 classe école publique 1 an	19,90 €	Commune

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Ciné Triskell	Séances de cinéma école privée décembre 2021	710,00 €	Commune
NOMBALAIS	Transport élèves école privée cinéma décembre 2021	294,00 €	Commune
AU CHAT LENT	Commande de livres enfants médiathèque	1 079,64 €	Commune
MAISON DE LA PRESSE	Commande de livres adultes médiathèque	2 004,41 €	Commune
HEXA	Test de solidité panneaux de basket salle de sports	336,00 €	Commune
SECURIMED	Thermomètre scan école	119,52 €	Commune
IECP	Remplacement circulateur chaufferie Mairie	548,21 €	Commune
NOMBALAIS	Transport élèves école publique cinéma décembre 2021	226,00 €	Commune
PILLET	Alimentation chambre froide restaurant scolaire	448,28 €	Commune
EDP	Peinture traçage stades	958,32 €	Commune
BALLY QUAREAU	Cylindres et clés bâtiments communaux	430,04 €	Commune
GESCIME	Contrat de prestation de service logiciel cimetière	570,00 €	Commune
RP OUEST	Dégraissage circuit d'extraction restaurant scolaire	480,00 €	Commune
COLLECTIVITES EQUIPEMENTS	Détecteurs de CO2	569,44 €	Commune

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Entretien des espaces verts – convention 2022 avec ESNOV

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention pour l'entretien des espaces communaux pour l'année 2022 avec l'association ESNOV qui est un organisme de réinsertion professionnelle de Challans.

- L'entretien des espaces verts est localisé sur les lotissements suivants :
 - Le Sableau (1)
 - Le Prieuré (2)
 - Le Bois Cathus (3)
 - Les Vignes Gâtes (4)
 - Clos de Fontordine (5)
 - Coteaux de Beauregard (6)
 - Plein Soleil (7)
 - Le Priaureau (8)
 - Les Alouettes (9)
 - La Gare (11)
 - Les Aigrettes (10)
 - Le Manoir (13)
 - Allée des hirondelles (12)
 - Lotissement le Gaveau (14)
 - Lotissement le Val Fleuri (15)

- La nature des travaux porte sur
 - La tonte des espaces verts dans les différents lotissements (de mars à novembre soit entre 8 et 9 passages) avec mise en place d'une gestion différenciée
 - Le débroussaillage des bassins d'orage (lotissements 8, 9, 10, 11, 14 et 15)
 - Le débroussaillage des fossés (lotissements 3, 5, 6 et 14)
 - Le désherbage des allées piétonnes (lotissements 3, 5, 8)
 - L'évacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer

- Parc de la Salamandre
 - Entretien manuel des massifs
 - Evacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer
 - Intervention de 4 jours (avril, juin et septembre)
- Binage des voiries
 - Binage des trottoirs
 - Evacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer
 - Intervention de 6 jours (avril, juin et septembre)
- Entretien divers
 - Taille de divers massifs, de haies
 - Ramassage de feuilles au camping municipal et sur la voirie
 - Intervention de 5 jours (1 jour en mai et 4 jours en décembre)

↳ Le coût journalier d'intervention d'une équipe avec un encadrant technique est de 600€ : 38 jours x 600€ soit 22 800€

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'association, son but et sa démarche, Messieurs FLEURY et ISAAC souhaiteraient une présentation par un administrateur d'ESNOV. Monsieur le Maire indique que la demande sera faite à l'association pour une présentation en début d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Donne son accord à l'établissement de la convention avec ESNOV selon le détail de prestations sus indiquées
- Accepte le montant de la dépense arrêtée à la somme de 22.800 € pour l'année 2022
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Consultation abattage d'arbres : choix de l'entreprise (information au CM)

Pour information, suite à la consultation menée pour l'abattage de 16 arbres dangereux, 2 entreprises ont répondu.

Le moins disant est l'entreprise THIBAUD Elagage pour un montant TTC de 5.775 €.

Les travaux se dérouleront fin mars 2022.

Aménagement du carrefour de la RD 28 – lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°064-06-2021 du 13 septembre 2021 selon laquelle le conseil municipal a accepté de confier la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du carrefour de la RD 28 à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée. Après de nombreux échanges sur le projet et sur les plans notamment avec l'agence routière départementale, il est proposé désormais de valider le dossier de consultation des entreprises afin de lancer la procédure de consultation pour un démarrage des travaux au printemps 2022.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 28
- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code de la commande publique.

AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil Municipal des Enfants 2021/2022 : compte-rendu des ateliers graff

Les 20, 21 et 22 décembre 2021, les enfants du CME ont participé à un atelier graff en collaboration avec le collectif 100 pression. Aidé d'un animateur professionnel, ils ont embelli trois postes de transformation EDF. De très belles œuvres à découvrir rue de Beauregard, route de Saint-Urbain et impasse du Moulin.



Le SyDEV et ENEDIS participent financièrement à hauteur de 30% du coût de la valorisation de deux postes de transformation avec un montant maximal d'aide de 333,33€ par poste.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°44/2021 ARNAUD Marie à SOUCHET Jean, Le Clairvoix
N°45/2021 VAY Jacques et LEPEINTRE Marcelle à LECLERC Jean-Luc, 20 rue de Beauregard
N°46/2021 CAPRON Maurice à COSSE Danièle, 17 rue du Fief Sauzin
N°47/2021 SCI Champ du Moulin à BOURY Benjamin, 7 rue du Champ du Moulin
N°48/2021 GRONDIN Louisa à COUSINEAU Patrick et VENEREAU Jeanne, 35 rue Bonne Brise
N°49/2021 Consorts CHAIGNEAU à LAMBERT Guillaume et RONDEAU Marie, 44 rue Bonne Brise
N°50/2021 POTIER Jackie et Yannick à SCI MAMIEYA, 4A et 4 C chemin du Roullard

Lotissement le Gaveau – consultation pour choix de la maîtrise d’œuvre des tranches 2 et 3

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°085-08-2021 du 16 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal a donné son accord concernant le lancement des phases 2 et 3 du lotissement à vocation d’habitat dénommé « le Gaveau ». Pour cela, un contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage a été signé avec l’Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Désormais, il convient de lancer la consultation pour le choix de la maîtrise d’œuvre. Le dossier de consultation des entreprises a été rédigé par l’ASCLV. La consultation sur le site marchés sécurisés aurait lieu du 1^{er} février au 10 mars 2022.

Après échange, le conseil municipal, à l’unanimité

- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code de la commande publique.

Réaménagement des locaux des services techniques – choix des entreprises suite à reconsultation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°86-08-21 du 16 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal avait choisi les entreprises pour les travaux de réaménagement des locaux des services techniques. Deux lots avaient alors été déclarés infructueux.

Suite à la reconsultation engagée sur ces lots, le lot 1 ayant été divisé en 2, et au vu du rapport d’analyse des offres, le conseil municipal

- Décide, à l’unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Dénomination	Proposition de retenir l’entreprise	Montant HT
1A	Démolitions	COUTHOUIS	1.884€
1B	Charpente bois intérieure – Menuiseries intérieures	COUTHOUIS	16.216,16 €
5	Plomberie sanitaires	IECP	10.484,04 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus.
- Dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2022, opération 61, pour un montant global de marché de 51.985,53 € HT.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Bilan Téléthon 2021

Monsieur Jean LOIZEAU dresse le bilan définitif du Téléthon 2021 qui a permis de récolter la somme de 1205€ (en augmentation par rapport à 2020). Remerciements aux participants, aux foodtrucks, à la médiathèque et aux associations pour leur investissement.

AFFAIRES GENERALES

Personnel communal : débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un débat portant sur les garanties de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) doit être organisé avant le 18 février 2022 au sein de chaque conseil municipal.

Ce débat est prévu à l'article 4-III de l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique : « les assemblées délibérantes des collectivités organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance ». Il s'agit d'une présentation et d'un débat mais n'est pas soumis au vote.

Il indique également que pour mener ce débat, des informations essentielles sont manquantes à ce jour car les décrets d'application qui devaient paraître en fin d'année 2021 ne le sont toujours pas.

Toutefois, une décision de principe peut être actée sur une participation financière de la collectivité à la souscription d'un contrat prévoyance par les agents. Actuellement, 12 agents CNRACL et 1 agent IRCANTEC souscrivent au contrat de prévoyance collective de la MNT.

Après de nombreux échanges et un tour de table, les conseillers sont favorables à la majorité des exprimés, à une prise en charge à 100% du montant de cotisation des agents qui souscriront un contrat prévoyance. Afin de lancer la démarche, l'avis du comité technique sera requis. A la suite de cet avis, l'avis du conseil municipal sera de nouveau sollicité.

Personnel communal – modification du temps de travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur dans le décompte de temps de travail d'un agent a été faite lors de la modification de son dernier temps de travail. Aussi, il demande au conseil de se prononcer sur le nouveau temps de travail à régulariser au 1^{er} février 2022 : modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial de 31h35 minutes à 30h51 minutes.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide ces modifications telles que présentées ci-dessus
- Valide le nouveau tableau des effectifs tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant

Dates à retenir :

☞ *Commission voirie / environnement : Mardi 08 février 2022 à 18h en Mairie*

☞ *Prochains conseils municipaux : Lundi 28 février et 4 avril 2022*

Le Maire,

